

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②①

N° 79 25020

⑤④ Tableau de présentation d'informations.

⑤① Classification internationale (Int. Cl. ³). G 09 F 15/00.

②② Date de dépôt..... 2 octobre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 10-4-1981.

⑦① Déposant : Société anonyme dite : ETABLISSEMENTS A. BOURBON & FILS, résidant en
France.

⑦② Invention de : Jean Bourbon.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
99, Grande-Rue de la Guillotière, 69007 Lyon.

La présente invention est relative à un tableau de présentation d'informations ou d'affichage de données ou signes divers et elle concerne, plus particulièrement, les tableaux de présentation ou d'affichage à caractère public ou collectif comportant un panneau
5 de support et une façade transparente de protection des informations ou signes affichés. L'invention vise plus particulièrement encore les panneaux du genre ci-dessus comportant un verrou assurant le maintien de la façade sur le panneau de support.

Des tableaux du type ci-dessus sont utilisés dans de nombreuses
10 applications en particulier dans les locaux publics pour porter à la connaissance de tous des informations diverses à caractère publicitaire, utilitaire, etc.

On a constaté depuis longtemps que le besoin se faisait sentir de munir de tels tableaux de verrous immobilisant la façade sur le
15 panneau, de manière à protéger efficacement les informations présentées contre toute tentative de détérioration, dégradation ou destruction volontaire.

Dans ce but, les verrous généralement proposés sont du type à loquet ou taquet apposés généralement sur la façade ou à proximité,
20 en étant de toute façon aisément accessibles. Pour représenter un barrage, il est fréquent de mettre en oeuvre des verrous à loquet dépourvus d'organe de manoeuvre mais comportant néanmoins un moyen d'adaptation d'un tel organe pour qu'il soit possible, lorsque cela est souhaité, de commander facilement la neutralisation du
25 verrou en vue de l'ouverture de la façade.

Les verrous du type ci-dessus ne représentent qu'un barrage illusoire en réalité, car leur accessibilité générale permet, par manipulation ou détérioration, de vaincre facilement le barrage qu'ils représentent et d'accéder ainsi aux informations interposées
30 entre la façade et le panneau.

Pour pallier cet inconvénient on a bien entendu proposé des verrous de constitution complexe, qui sont à même de représenter des barrages plus efficaces. Toutefois, l'inconvénient de tels verrous

réside alors dans leur prix de revient comparativement à celui du tableau et des informations devant être présentées.

La présente invention vise à résoudre le problème ci-dessus en proposant un nouveau tableau de présentation ou d'affichage d'informations muni d'un verrou particulièrement efficace dans la liaison
5 qu'il établit entre le panneau et la façade amovible ou mobile.

Un autre objet de l'invention est de proposer un tableau possédant un verrou qui ne soit pas rendu apparent à partir de la façade au point de laisser croire, à première vue, à son inexistence totale.

10 Un objet supplémentaire de l'invention est de proposer un tableau muni d'un verrou non apparent mais étant néanmoins facile d'accès et de commande pour qui connaît sa particularité constructive.

Un autre objet de l'invention est de prévoir un tableau possédant un verrou totalement invisible permettant de conférer à la façade
15 un aspect esthétique particulièrement soigné ne faisant apparaître sur sa face de devanture ou ses chants latéraux aucun élément saillant susceptible de modifier ou même de détruire son aspect esthétique.

Un objet supplémentaire de l'invention réside dans le fait que le
20 tableau est équipé d'un verrou susceptible d'assumer, si le besoin s'en fait sentir, une fonction supplémentaire de raidissement et de renforcement du panneau qui normalement le supporte.

Conformément à l'invention, le tableau de présentation d'informations, du type comprenant un panneau de support et de fixation, une
25 façade transparente amovible destinée à protéger des signes ou informations quelconques disposés entre le panneau et la façade, et un verrou associant le panneau et la façade, est caractérisé en ce que le verrou est constitué par une pièce mobile en forme de plaque ou coulisse

- 30 - adaptée et guidée sur la face arrière du panneau en étant invisible depuis la face avant,
- comportant au moins une saillie destinée à s'engager dans au moins un logement complémentaire présenté par la façade,

- associée à un organe élastique sollicitant la coulisse en déplacement dans le sens d'engagement de la saillie dans le logement,
- formant un moyen d'actionnement à l'encontre de l'organe élastique, lequel moyen étant accessible au plus à partir du niveau de
5 l'un des chants du panneau.

Diverses autres caractéristiques ressortent de la description ci-dessous faite en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation de l'objet de l'invention.

10 La fig. 1 est une perspective d'un tableau de présentation d'informations conforme à l'invention.

La fig. 2 est une coupe élévation transversale prise sensiblement selon le plan brisé II-II de la fig. 1, étant entendu que cette coupe correspond à une vue transversale dans laquelle la façade mobile
15 du panneau de présentation serait en position fermée.

La fig. 3 est une coupe élévation transversale analogue à la fig. 2 mais illustrant une autre position caractéristiques des éléments constitutifs du tableau.

La fig. 1 montre un tableau de présentation d'informations
20 désigné dans son ensemble par la référence 1. Le tableau 1 est montré comme possédant en plan la forme d'un quadrilatère mais -il est évident que toute autre conformation pourrait être retenue et que même une conformation en plan en forme de cercle ou autre analogue pourrait être envisagée.

25 Le tableau de présentation d'informations comprend un panneau 2 destiné à assurer l'adaptation du tableau sur tout support approprié tel que pilier, poteau, mur, plan d'affichage, etc.. Le panneau 2 forme, par exemple au niveau de son chant supérieur, une moulure 3 destinée à représenter, d'une part, un élément saillant
30 décoratif et, d'autre part, un organe d'implantation d'un axe d'articulation 4 pour une façade transparente 5 du type pivotant susceptible de recouvrir la face avant du panneau 2, c'est-à-dire celle sur laquelle sont normalement apposés les informations et signes

devant être présentés. De manière à assurer un recouvrement complet et une protection convenable de ces signes ou informations, le panneau 2 comporte, de préférence, sur ses deux côtés adjacents à la moulure 3, des rebords 6 destinés à limiter la surface utile de la face avant de présentation des informations et à être en partie emboîtés et recouverts par des conformations complémentaires 7 présentées par les bords homologues de la façade 5. Les rebords 6 s'étendent depuis la moulure 3 jusqu'au niveau du bord 13 opposé qu'ils dépassent d'une mesure égale à l'épaisseur d'un rebord 8 formé par le chant correspondant de la façade 5 de manière à pouvoir emboîter et recouvrir le bord 13 lorsque la façade 5 est amenée en position d'application sur la face avant de présentation des informations du panneau 2, comme cela ressort de la fig. 2.

Selon l'invention, le panneau 2 présente une face arrière 2a dont le plan est situé en retrait des côtés correspondants des rebords 6 et de la moulure 3. La mesure de ce retrait est choisie sensiblement égale à l'épaisseur d'un verrou 9 constitué par une pièce ou plaque en forme de coulisse qui est adaptée et maintenue par-dessus la face arrière 2a du panneau 2. L'adaptation de la coulisse 9 est assurée par tout moyen convenable susceptible de maintenir cette coulisse parallèlement et en appui sur le plan de la face arrière 2a tout en autorisant un déplacement relatif de cette coulisse selon un axe de coulissement X-X' qui est de préférence orienté, tel que cela ressort de la fig. 1, parallèlement aux rebords 6.

Selon l'invention, les moyens d'adaptation sont constitués par des boutons 10 à tête épaulée qui sont formés par la face de la coulisse 9 orientée vers la face arrière 2a du panneau 2. Les boutons 10 coopèrent avec des boutonnières complémentaires 11 qui sont ménagées dans le panneau 2, de manière que les têtes épaulées 10, lorsqu'elles sont engagées dans ces boutonnières 11, soient au plus situées au niveau du plan de la face avant 2b du panneau 2 comme cela ressort de la fig. 2. Le nombre de boutons 10 et de boutonnières 11 complémentaires est choisi en fonction de la conforma-

tion de la coulisse 9 qui peut être réalisée de façon différente de celle illustrée par la fig. 1.

L'adaptation de la coulisse 9 peut aussi être complétée par des guides latéraux 12 qui peuvent être constitués par des éléments en forme faisant partie intégrante du panneau 2 lorsqu'il est souhaité conférer par ces moyens une meilleure résistance audit panneau dans les cas, par exemple de réalisation en matière plastique. Les guides latéraux 12 peuvent aussi, dans certains cas, être rapportés sur la face arrière 2a du panneau 2. En plus de leur fonction de guidages latéraux de la plaque ou coulisse 9, les guides 12 sont également utilisés avantageusement pour permettre l'adaptation du panneau 2 sur un support et, à cet effet, ils présentent une épaisseur au moins égale à la mesure de retrait entre la face arrière 2a du panneau et les chants des rebords 6. La fixation du panneau 2 sur un support convenable peut faire intervenir différents moyens, tels que des vis et chevilles traversant à la fois le panneau 2 et les guides latéraux 12 ou encore, par exemple, des couches intermédiaires d'adhésifs double face rapportées directement sur les guides latéraux 12.

Il y a lieu de noter qu'il peut être envisagé de conformer les guides latéraux 12 de manière qu'ils réalisent par eux-mêmes le maintien et l'adaptation de la plaque ou coulisse 9. Dans ce but, il peut être prévu de conformer les bords se faisant face des guides latéraux 12 à la manière de glissières à section mâle ou femelle prévues pour coopérer avec des règles complémentaires présentées par les bords homologues de la plaque ou coulisse 9.

Selon une disposition structurelle de l'invention, la plaque ou coulisse 9 présente une dimension dans la direction de l'axe X-X' qui est très légèrement supérieure à la mesure du panneau 2 comprise entre la moulure 3 et le bord opposé 13. Selon une autre disposition structurelle, la coulisse 9 est montée sur le panneau 2 par l'intermédiaire de ses organes d'adaptation, en l'occurrence les boutons 10 et boutonnières 11 et/ou les guides latéraux 12, de telle

façon que, sous l'action d'un organe élastique de rappel 14, ladite plaque ou coulisse soit sollicitée toujours dans une position de butée dans laquelle son bord supérieur 9a affleure tout au plus la moulure 3, tandis que son bord opposé 9b dépasse, par des saillies 15 qu'il

5 forme, le chant 13. Le bord 9a de la plaque ou coulisse comporte sur sa face interne une encoche 16 qui est rendue accessible à un outil convenable, approprié en forme de lame, par un dégagement 17 prévu en correspondance à partir de la face arrière 2a du panneau 2 au droit de la moulure 3.

10 Les saillies 15, s'étendant à partir du bord 9b de la plaque ou coulisse 9, peuvent être réalisées de plusieurs façons différentes par exemple en forme de mentonnet, taquet, patte, barrette, de manière à pouvoir assumer une fonction de pêne de verrouillage en pénétrant dans des logements complémentaires 18, analogues à des gâches, dé-

15 limités dans le rebord 8 de la façade 5.

Dans la position représentée à la fig. 1, la mise en place, l'adaptation, la présentation ou l'affichage des informations diverses sur la face avant 2b du panneau 2 est suivie par une application de la façade 5 sur ledit panneau, de manière à recouvrir et protéger les

20 informations. Lors de cette application, s'effectuant dans l'exemple représenté par pivotement sur l'axe 4, le rebord 8 est amené à emboîter et recouvrir le chant 13 du panneau 2 et, par conséquent, les gâches 18 sont amenées face aux pènes 15 de la plaque ou coulisse 9. Les pènes 15 présentent de préférence un rebord d'attaque arrondi

25 en complément, par exemple, de rampes inclinées ménagées dans le rebord 8, de manière que par pression sur ce rebord dans le sens de pivotement, il soit possible de provoquer l'effacement relatif, contre l'action de l'organe élastique 14, de la plaque ou coulisse 9 commandant le retrait des pènes 15. Dans cette position, l'organe

30 élastique 14 commande le coulissement de la plaque 9 qui est amenée par les pènes 15 à pénétrer dans les gâches 18 et à réaliser l'immobilisation et le verrouillage de la façade 5 sur le panneau 2. Le tableau d'affichage se présente alors, vue de face, sous une forme uni-

taire ne laissant apercevoir ni le bord 9a, ni les pènes 15 du verrou qui se trouvent entièrement dissimulés à la vue par rapport à la façade 5. Le verrou est ainsi à même de remplir plus efficacement sa fonction de barrière s'opposant, pour quiconque ne connaît pas son existence à l'ouverture de la façade 2. Les informations présentées sont de cette façon correctement protégées contre toute tentative volontaire de détérioration ou destruction.

Lorsqu'il est souhaité commander l'ouverture de la façade 5, il suffit d'engager un outil, tel qu'une lame ou un tournevis, dans le dégagement 17, de manière à atteindre l'encoche 16 et à exercer ensuite une action de levier pour faire coulisser la plaque ou coulisse dans le sens de la flèche f_1 et commander le retrait des pènes 15 par rapport aux gâches 18. Dans cette position, la façade 5 peut alors être ouverte pour autoriser un accès aux informations présentées. Il y a lieu de noter que lorsque cette action est exécutée, l'outil mis en oeuvre peut être facilement extrait pour libérer le verrou qui reprend sa position originelle permettant l'encliquetage ou la fermeture automatique de la façade 5 comme il est dit précédemment.

Selon une solution structurelle préférée, l'organe élastique 14 est constitué par une lame 19 formée directement par la matière constitutive de la plaque ou coulisse 9. La mise sous contrainte de la lame 19, dans la position de butée de la plaque ou coulisse, est assurée par appui sur une saillie 20 présentée par la face arrière 2a du panneau 2. Dans l'exemple illustré, la lame 19 s'étend à l'intérieur d'une fenêtre 21 représentant un dégagement pour la mise en place et le retrait de la plaque ou coulisse 9 par rapport à la butée 20, mais il est certain qu'une disposition différente pourrait être envisagée pour parvenir aux mêmes résultats.

Dans la conformation illustrée à la fig. 1, la plaque ou coulisse 9 comporte une branche verticale 22 qui forme, à proximité de son bord extrême 9a, une languette 23 représentant une butée limitant le coulisement de la plaque ou coulisse 9 dans le sens de mise

sous contrainte de l'organe élastique 14. La languette 23 est, de préférence, déformable élastiquement, de manière à permettre le coulissement libre de la branche 22 dans le passage complémentaire 24 ménagé pour la recevoir dans la moulure supérieure 3 et permettre ainsi, lorsque cela est souhaité, l'extraction de la plaque ou coulisse 9 par rapport à la face 2a.

La fig. 1 montre en traits mixtes qu'il est également possible de conformer la plaque ou coulisse 9 pour lui faire comporter des pènes de verrouillage 15a, par exemple au niveau de la moulure 3 en vue de coopérer avec des passants qui seraient formés par la façade 5 pour traverser des lumières correspondantes ménagées dans le panneau 2.

Il peut être prévu également de faire comporter à la plaque ou coulisse 9 des pènes 15 qui seraient situés sur un bord perpendiculaire au bord 9b, de manière à coopérer avec des éléments complémentaires formés par la façade 5 pour traverser des ouvertures de passage prévues dans le panneau 2.

Dans la représentation selon la fig. 1, la plaque ou coulisse 9 est de préférence disposée pour que son axe de coulissement X-X' corresponde à l'implantation verticale du tableau sur un support. Il est certain qu'une disposition différente pourrait aussi être retenue et que, dans certains cas, il pourrait être envisagé de placer l'axe de coulissement X-X' selon une direction par exemple perpendiculaire à celle illustrée.

REVENDICATIONS

1 - Tableau de présentation d'informations du type comprenant un panneau de support et de fixation, une façade transparente amovible destinée à protéger des signes ou informations quelconques
5 disposées entre le panneau et la façade, et un verrou associant le panneau et la façade,

caractérisé en ce que le verrou est constitué par une pièce mobile en forme de plaque ou coulisse

- 10 - adaptée et guidée sur la face arrière du panneau en étant invisible depuis la face avant
- comportant au moins une saillie destinée à s'engager dans au moins un logement complémentaire présenté par la façade
- 15 - associée à un organe élastique sollicitant la coulisse en déplacement dans le sens d'engagement de la saillie dans le logement
- formant un moyen d'actionnement à l'encontre de l'organe élastique, lequel moyen étant accessible au plus à partir du niveau de l'un des chants du panneau.

20 2 - Tableau selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coulisse forme, sur au moins une partie de son bord périphérique, au moins une saillie perpendiculaire à son axe de déplacement et destinée à pénétrer dans au moins un logement complémentaire offert par un rebord de la façade recouvrant, lors de l'application
25 de ladite façade sur le panneau, le chant correspondant dudit panneau,

3 - Tableau selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la coulisse est associée à une butée limitant l'amplitude de son déplacement à l'encontre de l'action de l'organe élastique de rappel.

30 4 - Tableau selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la coulisse comporte un moyen d'actionnement constitué par une entaille ménagée dans l'une de ses faces à proximité de l'un de ses chants affleurant l'un des chants du panneau, ladite

entaille étant rendue accessible par un dégagement présenté par ledit chant du panneau.

5 - Tableau selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la coulisse est maintenue et guidée sur la face arrière du panneau au moins par des boutons à tête épaulée coopérant avec des boutonnières ménagées dans le panneau.

6 - Tableau selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la coulisse est maintenue et guidée sur la face arrière du panneau par au moins des guides latéraux formés en saillie par ladite face.

10

PL. 1/2

Fig. 1



